

Dans la Vienne, deux élues dénoncent le « massacre visuel » d'un projet éolien

Angélique Négroni

En 2021, la préfète de l'époque avait mis son veto à ce programme situé près de deux châteaux. Or son successeur vient de donner son feu vert.

Pour sauver leur château et préserver la tranquillité de leurs habitants, deux élues locales de la Vienne, Murielle Phelippon, maire de Magné, et Isabelle Boetsch, adjointe à Gençay, vont grimper ce mercredi dans une nacelle et décoller à 25 mètres du sol. Le moyen pour elles de prendre des clichés qui permettront de réaliser une simulation de ce que sera leur paysage quand sera construit le projet d'un parc éolien : « *Un massacre visuel* », prophétisent-elles.

Les deux élues n'imaginaient pas qu'elles seraient ainsi obligées de faire les acrobates dans les airs pour faire barrage à un projet d'éoliennes qui vient de recevoir le feu vert du préfet du département, Jean-Marie Girier. Un total revirement. Car, en 2021, l'ancienne préfète, Chantal Castelnot, avait refusé l'installation de quatre mâts de 180 mètres de haut aux abords des habitations des deux communes. Un rejet qui s'accordait en tous points à la position des habitants et des élus : tous vent debout contre ce parc. *On en a assez comme ça dans le département*, s'emporte Isabelle Boetsch.

Cette volte-face du préfet fait suite à une décision de justice. Saisie par la société qui devait être l'exploitant du parc, la cour d'appel de Bordeaux a, en juin dernier, balayé tous les arguments préfectoraux qui avaient fait obstacle au projet. Pour les juges, la préfète a commis une erreur de droit en justifiant son refus par la vive opposition locale. De même, l'argument environnemental mis en avant par la représentante de l'État ne

tient pas, selon eux. Les magistrats estiment qu'il existe des solutions techniques pour empêcher que les chauves-souris passent à la moulinette des pâles. Enfin, contrairement à ce qui était mis en avant, ils assurent que ces imposantes installations seront « *quasiment invisibles* » depuis les deux châteaux. Le 26 septembre dernier, le nouveau préfet a donc donné son feu vert.

« La restauration du château, classé monument historique, qui a nécessité plusieurs millions d'euros, s'est faite en partie avec l'argent public. L'État sauve ainsi notre patrimoine et accepte de le détruire en soutenant d'autres projets. C'est incohérent »

Kléber Rossillon

Propriétaire du château de Gençay

Propriétaire du château de Gençay, construit sous Saint Louis, qu'il restaure depuis trente ans, Kléber Rossillon crie aujourd'hui à la « *trahison* ». Le préfet aurait pu, selon lui, continuer à mettre son veto. « *La restauration du château, classé monument historique, qui a nécessité plusieurs millions d'euros, s'est faite en partie avec l'argent public. L'État sauve ainsi notre patrimoine et accepte de le détruire en soutenant d'autres projets. C'est incohérent* », s'emporte-t-il. Pour lui, ces mâts vont réduire à néant ce qui



était prévu. Une fois la restauration achevée, d'ici à deux ans, le lieu doit être ouvert au public, qui pourra grimper en haut de la plus grande tour et embrasser tout le paysage. « *Un paysage resté intact depuis le siège du château par Du Guesclin en 1370 !* », s'écrit Kléber Rossillon. Miraculeusement préservé durant des siècles, le panorama pourrait être durablement balafré par l'arrivée de ces quatre mâts. Si l'exploitant parvient à ses fins, l'autre château, situé dans la commune voisine de Magné, sera également concerné par ces installations.

« *On ne va pas en rester là. Avec ces photos, on va montrer que ces grandes pâles seront visibles* », certifie Isabelle Boetsch. « *Mais on ne sait pas si on va engager un recours contentieux en saisissant la justice* », s'interroge Kléber Rossillon. Pour lui, la logique serait que le

préfet fasse machine arrière, dans le cadre d'un simple recours gracieux porté par les opposants. Le représentant de l'État serait ainsi en phase, selon lui, avec le premier ministre, Michel Barnier. Dans son discours de politique générale prononcé le 1^{er} octobre, ce dernier a en effet semblé prendre du recul avec l'éolien en demandant de mieux mesurer « *tous les impacts* ».

Des mots qui ne sont pas passés inaperçus, particulièrement auprès des antiéolien, qui s'en emparent aujourd'hui pour tenter de faire capoter les projets. C'est le cas pour ces deux communes de la Vienne, mais aussi en Bretagne, où des opposants organisent ce samedi un grand rassemblement à Vannes (Morbihan). En se prévalant des paroles du chef du gouvernement, ils demandent « *le retrait immédiat de tous les pro-*

Le panorama du château de Gençay, construit sous Saint Louis, pourrait être durablement balafré par l'arrivée de quatre mâts.

PAUL BUTAUD/EVEHA

jets sur terre comme sur mer »... La Fédération environnement durable (FED) et Vent de colère, opposants historiques à l'éolien, engagent, quant à eux, le bras de fer au niveau de l'Europe. « *Plus de 100 000 éoliennes sont en fonctionnement dans l'Union européenne. On veut changer les directives européennes car les émissions sonores de ces machines ne sont pas assez prises en compte* », souligne Michel Faure, le numéro deux de la FED. Un « *impact* » qui, selon lui, devrait justifier l'abandon de nombreuses installations en France. ■